



Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC)

Comité Inter-États des Pesticides de l'Afrique Centrale (CPAC)

RAPPORT

**VISITE DU SIÈGE DE L'ASSOCIATION DES FEMMES
AFRICAINES INTÈGRES POUR LA RECHERCHE ET LE
DÉVELOPPEMENT (AFAIRD), YAOUNDÉ AU CAMEROUN**

07/04/2016

FOTIO Daniel

Avril 2016

I- Introduction

Le Comité Inter-États des Pesticides de l'Afrique Centrale (CPAC) est une Institution Spécialisée (IS) de l'Union Économique de l'Afrique Centrale (UEAC), Institution de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC). Le processus de création du CPAC par les autorités de la CEMAC a commencé en 2005 par la mise en place d'un Comité de mise en œuvre de la Réglementation commune sur l'homologation des pesticides en Afrique Centrale dont la transformation en 2007 a abouti à l'adoption du Comité des Pesticides d'Afrique Centrale (CPAC). Ce processus de transformation s'est achevé le 25 juillet 2012 à Brazzaville au Congo par l'érection du CPAC en IS de la CEMAC avec pour principale mission de coordonner la gestion des pesticides en Afrique Centrale afin :

- D'aider les États membres à établir des mesures phytosanitaires compatibles avec les normes internationales ;
- D'assurer la protection de ces États contre les risques découlant de l'importation incontrôlée des produits agrochimiques et des mauvaises utilisations associées.

De cette mission, il ressort entre autres les objectifs ci-après :

- Assainir la production agricole et l'environnement ;
- Aider les États membres à établir les mesures phytosanitaires compatibles avec les normes internationales ;
- Harmoniser les réglementations en matière de gestion des pesticides ;
- Permettre la protection de ces États contre les risques découlant de l'importation incontrôlée des produits agrochimiques et des mauvaises utilisations associées ;
- Contribuer au développement de la science en matière de produits agrochimiques dans la sous région.

Pour atteindre sa mission, le CPAC joue non seulement le rôle de facilitation, d'assistance et d'encadrement auprès des États membres mais collaborent aussi avec des structures œuvrant dans son domaine de compétence, notamment les institutions sœurs et la société civile. C'est dans cette optique que le CPAC a répondu favorablement à l'invitation de l'Association des Femmes Africaines Intègres pour la Recherche et le Développement (AFAIRD) dont l'objectif était de partager son expérience et d'identifier les axes de collaboration avec le CPAC. À cet effet, une délégation du CPAC constituée des Messieurs BAKAK Marcel Prosper, Directeur Scientifique, FOTIO Daniel, Chef de Service des Alternatives aux pesticides dangereux et, LIALE NGOMSI Serge, Chef de Service de l'Information, a visité le siège de l'AFAIRD le 07 mars 2016.

II- Déroulement de la visite

La visite du siège de l'AFAIRD par CPAC par la délégation d'étudiants de la FASA s'est articulée autour des points suivants :

- Mot de bienvenue de la Coordinatrice de l'AFAIRD ;
- Mot du Représentant du CPAC ;
- Présentations en plénière et échanges ;

- Identification des axes de collaboration CPAC/AFAIRD ;
- Cocktail et clôture de l'atelier.

La visite s'est déroulée selon l'agenda (**annexe 1**) validé en plénière. Elle a connu la participation de 13 personnes (**annexe 2**).

II.1. Mot de bienvenue de la Coordinatrice de l'AFAIRD

Le mot de bienvenue au siège de l'AFAIRD a été prononcé par Madame KENMOGNE Nathalie, Coordinatrice de cette association. Elle a commencé son propos en souhaitant un agréable séjour à la délégation du CPAC au siège de l'AFAIRD. Elle a poursuivi en rappelant que cette visite est le couronnement d'une démarche soutenue des membres de l'AFAIRD et marque le début d'une collaboration que l'AFAIRD souhaite fructueuse et durable. Elle a terminé son propos par un bref rappel de la mission de l'association dont elle a la charge à savoir contribuer à la réduction de la pauvreté, au renforcement et à la promotion de l'épanouissement de la femme et, à l'atteinte des objectifs environnementaux mondiaux.

II.2. Mot du Directeur Scientifique du CPAC

À la suite du mot de bienvenue de la Coordinatrice de l'AFAIRD, Monsieur BAKAK Marcel Prosper, Directeur Scientifique au CPAC, a pris la parole pour remercier l'AFAIRD de son intérêt pour la mission du CPAC et ensuite du choix porté sur le CPAC pour son accompagnement. Enfin, il a rappelé que le CPAC est une institution interétatique dont la mission est de coordonner la gestion des pesticides en zone CEMAC. Il a ajouté que bien que cette mission soit celle de coordination, de sensibilisation et de soutien auprès des États membres, le CPAC peut accompagner les associations dont les missions concourent à l'atteinte de la sienne.

II.3. Présentations en plénière et échanges

Deux articulations ont ponctué cette phase de la visite : les présentations de l'AFAIRD et du CPAC.

II.3.1. Présentation de l'AFAIRD

D'un point de vue général, la présentation de l'AFAIRD retraçait la vie de cette association. Il en ressort cinq points clés ci-après.

La création de l'association

L'AFAIRD est une association à but non lucratif régie par la Déclaration N° 013/RDA/F35/BAPP du 31 Mars 1998 à Yaoundé, Cameroun ? Cette association est également inscrite au N°002124/DIPL/3/SDCNG/ONG du 15 novembre 1999 du répertoire des ONG du MINREX, N°00263/L/MINEPDED/SG/DDPE/SDEPL/SPL du 16 février 2015 du répertoire des ONG du MINEPDED, des ministères du Gouvernement du

Cameroun. Son siège est basé à Yaoundé au Cameroun. Elle est représentée pour l'instant dans les cinq zones agroécologiques de cet État membre de la CEMAC et répond aux coordonnées suivantes :

Tél. : (+237) 222 67 49 24/ 699 81 80 24/ 676 52 91 69

E-mail: fairdkam1@yahoo.fr / resopem@gmail.com

B.P. 35 104 Yaoundé

Les objectifs de l'association

Les objectifs poursuivis par l'AFAIRD sont :

- Promouvoir la sauvegarde de l'environnement, la gestion des forêts en partenariat avec les populations locales ;
- Promouvoir l'agroforesterie pour le développement rural par le biais de la foresterie communautaire durable ;
- Promouvoir la participation des femmes à la gestion des écosystèmes et à la préservation de l'environnement ;
- Œuvrer pour la protection et la régénération des agrosystèmes ;
- Œuvrer pour la préservation de la diversité biologique et l'atténuation du changement climatique au développement durable et à l'autonomisation des populations vulnérables ;
- Vulgariser les meilleures pratiques favorables au développement durable en vue de gérer durablement les ressources naturelles ;
- Améliorer voire consolider les capacités des leaders des communautés à la base, des responsables d'Organisations de la Société Civile et des Collectivités Territoriales Décentralisées dans la compréhension des domaines focaux du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) pour faire face aux problèmes environnementaux mondiaux.

Les recettes de l'association

L'AFAIRD dispose d'un numéro de contribuable au Cameroun, le M129812481267T. Ses recettes proviennent essentiellement de deux sources :

- Les cotisations de ses membres et ;
- Les partenariats à l'international et au Cameroun (actions conjointes).

Les activités de l'association

Les activités de l'AFAIRD peuvent se répartir en deux catégories, les activités déjà menées et les activités en cours de réalisation.

Activités menées

Cinq activités phares ont déjà été menées par l'AFAIRD. Il s'agit de :

- La participation à l'atelier des parties prenantes du GEF Small Grants Programme relatif au renforcement des capacités, à la facilitation de l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de développement au Cameroun ;
- La participation à la « Foire des connaissances et des meilleures pratiques : vers un espace de partage de bonnes pratiques environnementales » tenue du 16 au 18 décembre 2013 à la Chambre d'Agriculture de Yaoundé au Cameroun ;
- L'organisation **des ateliers** de vulgarisation des techniques de production de biogaz, de compost, de gestion des ordures ménagères et de foyers améliorés peu onéreuses et respectueuses de l'environnement Contribution au renforcement ;
- La participation en qualité de représentante de la Société Civile Nationale camerounaise à un voyage d'étude sur la gestion des emballages vides des pesticides **du ... au ... 2013 ?** à Lyon en France ;
- AFAIRD est également membre des comités/organisations ci-après :
 - Comité National de Coordination (CNC) de mise en œuvre de la Convention de Stockholm ;
 - Comité de Pilotage du Projet (CPP) «Élimination des POPs, des pesticides obsolètes et renforcement de la gestion rationnelle des pesticides au Cameroun » ;
 - Comité technique de pilotage du projet de «Renforcement des capacités de base pour la mise en œuvre des conventions environnementales au Cameroun » ;
 - Secrétariat de la convention des Nations Unies pour le changement climatique.

Activités en cours

Les activités majeures en cours de réalisation sont l'accréditation de l'AFAIRD par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et le Secrétariat des conventions de Stockholm, de Rotterdam et de Bâle et, la contribution à l'élimination des Polluants Organiques Persistants (POPs) au Cameroun. Cette dernière activité s'inscrit dans le cadre du « Projet GCP/CMR/031/GFF : Élimination des POP, des pesticides obsolètes et renforcement de la gestion rationnelle des pesticides au Cameroun » dont AFAIRD est un des partenaires techniques. Le rôle dévolue à l'AFAIRD dans la mise en œuvre de ce projet est indiqué ci-après :

- Collaborer avec le projet afin de veiller à ce que les besoins et les rôles des femmes soient pris en compte par le projet, notamment (i) en soutenant l'inclusion des agricultrices dans les activités de recherche et de promotion du profilage des alternatives, (ii) en visant la sensibilisation sur la gestion des emballages auprès des femmes qui s'engagent dans la pratique ou en sont affectées ;
- Concevoir un guide sur les pratiques agricoles alternatives et mettre également sur pied un projet sur les bonnes pratiques agro forestières ;
- Prendre activement part aux consultations et aux réunions des parties prenantes portant sur la gestion des pesticides et de leurs emballages ;
- Contribuer à développer des plans d'actions de gestion, à l'effet d'éliminer écologiquement et rationnellement les POPs tout en tenant compte de la situation réelle du pays en la matière ;

- Organiser un atelier de vulgarisation des textes relatifs à la gestion des emballages de pesticides vides pour la Région du Nord Cameroun ;
- Élaborer et valider la stratégie de sensibilisation sur la la gestion des emballages de pesticides vides ;
- Organiser une campagne de sensibilisation sur la la gestion des emballages de pesticides vides dans les Régions du Nord et Sud-Ouest du Cameroun ;
- Renforcer les capacités des animateurs ruraux en gestion communautaire des emballages de pesticides vides dans deux communes ;
- Identifier et sensibiliser les partenaires et, mener des actions de promotion des alternatives.

Bien que le projet soit en cours de réalisation, l'AFAIRD dispose déjà de quelques résultats saillants :

- Un guide de bonnes pratiques de gestion des emballages de pesticides vides sous forme de bandes dessinées (en cours de finalisation) ;
- Un vidéogramme portant sur la gestion des emballages de pesticides vides (en cours de finalisation) ;
- Des TDRs relatifs aux activités ci-après désignées :
 - Atelier de vulgarisation des textes relatifs à la gestion des emballages vides des pesticides pour la Région du Nord ;
 - Elaboration et Validation de la stratégie de sensibilisation ;
 - Organisation d'une campagne de sensibilisation dans les régions du Nord et du Sud-Ouest.

Perspectives

Pour la bonne marche de ses activités et en prolongement aux activités ci-dessus mentionnées, l'AFAIRD compte :

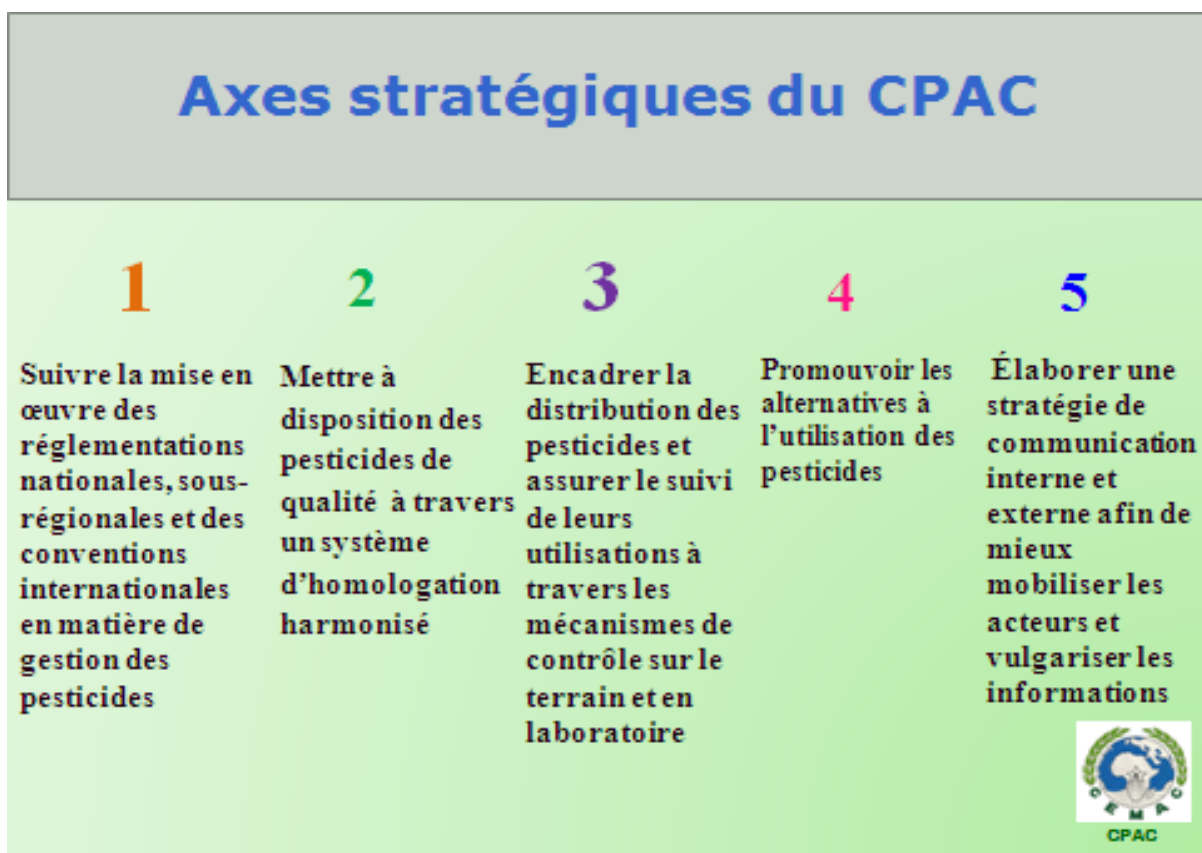
- Renforcer les Capacités de ses membres sur l'utilisation des pesticides, la gestion des emballages de pesticides vides et promouvoir les alternatives aux pesticides ;
- Former les agriculteurs sur l'usage des pesticides et les techniques de gestion des emballages de pesticides vides ;
- Vulgariser les textes portant sur les emballages de pesticides vides dans cinq autres Régions prioritaires du Cameroun (Ouest, Centre, Nord-Ouest, Adamaoua, Extrême-Nord).

II.3.2. Présentation du CPAC

La communication du CPAC a été faite par M. FOTIO Daniel. Elle portait essentiellement sur l'historique de la création du CPAC, les missions du CPAC, les objectifs spécifiques assignés au CPAC et les axes du plan stratégique en cours d'élaboration. Il en ressort trois informations majeures.

Premièrement, il apparaît que le contexte qui a présidé à la création du CPAC reste d'actualité. En effet, la qualité des produits agricoles est devenue un enjeu social et commercial majeur, voire une condition essentielle d'accès au marché international. A cet enjeu s'ajoute celui de produire toujours plus malgré les ressources naturelles limitées, pour nourrir une population de la sous région qui va doubler d'ici 2050. A l'heure de la mondialisation, il donc question pour les Etats de la zone CEMAC de mutualiser leurs efforts, de garantir la compétitivité des productions de cette sous région de manière durable afin de mieux profiter des opportunités offertes. Ainsi, la création du CPAC puis son érection en IS de l'UEAC/CEMAC sont quelques unes des réponses des autorités de la zone CEMAC face à ces enjeux majeurs.

Deuxièmement, le plan stratégique du CPAC est en cours d'élaboration. Il comprend cinq axes désignés comme suit.



Troisièmement, la présentation de quelques réalisations du CPAC dans chacun des cinq axes stratégiques. Ainsi, les résultats suivants ont été obtenus :

- **Axe stratégique 1** : La vision du CPAC au sujet de la mise en œuvre des conventions internationales. Cette vision est représentée sur le schéma ci-contre. Le CPAC et les États membres de la zone CEMAC sont respectivement observateurs et membres des Secrétariats des conventions internationales. Le CPAC joue le rôle de facilitation, d'assistance et d'encadrement auprès des États membres notamment en facilitant les échanges entre les États membres et l'adoption d'une position commune sur les sujets à débattre aux Secrétariats des conventions internationales.

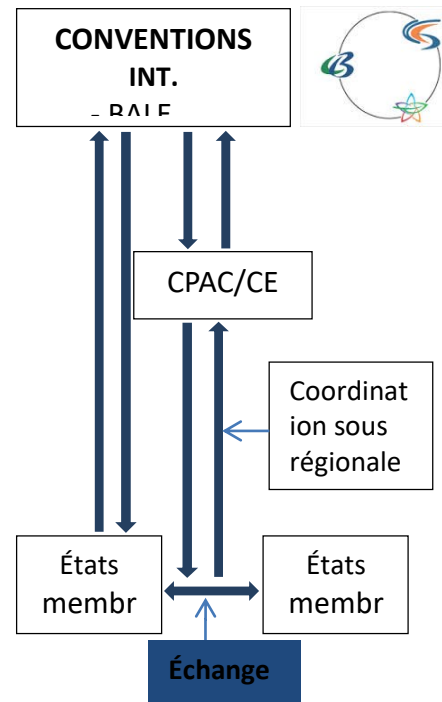


Schéma 1 : Synergie des conventions

- **Axe stratégique 2** : Deux résultats majeurs ont été obtenus. Il s'agit de l'élaboration du processus d'homologation commune au CPAC et la tenue de la première homologation commune en zone CEMAC les 15 et 16 décembre 2014. Le communiqué de la deuxième session a déjà été lancé et la tenue de la session est annoncée pour juin 2016.
- **Axe stratégique 3** : Trois types de réalisations de quelques activités de cet axe ont été présentés :
 - L'assistance des États membres aux activités de contrôle et l'élaboration de quelques outils entre autres la procédure d'homologation des pesticides, la procédure d'expérimentation des produits agrochimiques, le modèle d'étiquette CPAC, le manuel d'inspection, les directives pour les Comités Nationaux de Gestion des Pesticides (CNGP), etc. ;
 - L'élaboration d'un projet de Laboratoire Inter-Etats d'Analyse des Pesticides en Afrique Centrale (LIEAP) qui a été adopté en 2008 par les États membres puis inscrit au Programme Economique Régional (PER) de la CEMAC en 2011 et dont la mise en place progressive a commencé en 2015 ;
 - Les activités de conseils et de sensibilisation auprès des États membres sur la gestion des pesticides. Il en ressort que les nouveaux pictogrammes de danger sont exigés depuis le 1^{er} juin 2015. Cependant, certaines législations tolèrent encore une cohabitation des deux systèmes (ancien et nouveau) uniquement pour les produits agrochimiques déjà sur le marché.
- **Axe stratégique 4** : Les résultats présentés ici portaient sur la maîtrise de l'enjeu et des conditions de réussite des alternatives aux pesticides, et enfin sur un

répertoire de plantes à effet pesticide et la méthodologie générale de production des formulations y relatives.

- **Axe stratégique 5** : Il a été beaucoup plus question de rappeler quelques activités menées par le CPAC. Ainsi, on a appris que :
 - Le CPAC a effectué des missions de sensibilisation des firmes phytosanitaires installées en zone CEMAC sur la nécessité d'évoluer dans un cadre réglementaire ;
 - Le CPAC a signé des conventions de coopération avec des centres d'expérimentation (IRAD et CARBAP au Cameroun) et une convention de coopération avec le Comité Sahélien des Pesticides (CSP) ;
 - Le CPAC a aménagé un local au sein de siège pour l'analyse des paramètres basiques indispensables à l'étude de demande d'homologation.

II.4. Identification des axes de collaboration

Il ressort des débats qui ont suivi les présentations que certaines activités de l'AFAIRD peuvent s'inscrire dans les axes stratégiques 1, 2, 4 et 4 du plan stratégique du CPAC notamment le projet sur l'élimination des POPs qui peut bénéficier du soutien du CPAC pour sa réalisation. En outre, le CPAC peut également apporter un soutien direct dans l'élaboration des manuels de procédure.

III. Recommandations

À l'issue des discussions, deux recommandations ont été émises :

- AFAIRD devra identifier les actions de vulgarisation et de sensibilisation des bonnes pratiques dans un cadre général ;
- AFAIRD devra remonter les besoins à adresser au CPAC afin de pouvoir bénéficier du parrainage nécessaire à l'obtention des des financements pour la réalisation des activités qui rencontrent les besoins du CPAC.

IV. Cocktail et fin de la visite

À la suite de la lecture des recommandations, la Coordinatrice de l'AFAIRD a remercié le CPAC d'avoir accepté son invitation et surtout pour les échanges enrichissants qui ont d'après elle transformé la visite en un atelier de renforcement de capacité des membres de son association. Elle a poursuivi son propos par une promesse faite au nom de l'association dont elle a la charge, de « se mettre au travail pour mériter la confiance du CPAC ». Enfin, elle a invité les participants au modeste cocktail pourvu par l'AFAIRD avant de souhaiter un bon retour à la délégation du CPAC.

V. Suivi de la mission par l'AFAIRD : Visite au CPAC

À la suite de la visite effectuée le 07 avril 2016 par une délégation du CPAC au siège de l'AFAIRD, répondant ainsi à l'invitation reçue de cette association, une délégation de trois de ses membres s'est rendue au CPAC le 13 avril 2016. Cette délégation était conduite par Madame KENMOGNE Nathalie, Coordinatrice de l'AFAIRD. La rencontre portait essentiellement sur la présentation de la bande dessinée relative à la sensibilisation sur la gestion des emballages de pesticides vides, en cours de finalisation à l'AFAIRD.

Une fois de plus, le CPAC a félicité l'AFAIRD pour cette initiative qui s'inscrit dans la vision du CPAC et les efforts déjà fournis.

Il ressort du débat qui s'en est suivi **les recommandations suivantes** :

- L'AFAIRD devra produire les Termes De Référence (TDRs) de ce projet ;
- L'AFAIRD devra écrire le projet en définissant les objectifs, les résultats attendus, les bénéficiaires et les besoins ;
- L'AFAIRD devra écrire le scénario complet du projet en prenant en compte les messages à porter, les différentes déclinaisons, l'illustration, le côté comique de la bande dessinée et la cible.

Rapporteurs

M. FOTIO Daniel

Mme KENMOGNE Nathalie

Annexe 1 : Agenda de la visite du siège de l'AFAIRD par le CPAC

Annexe 2 : Liste des participants à la visite du siège de l'AFAIRD par le CPAC